

ront la somme de \$112 ou de \$113, ou à peu près, en vertu de la loi actuelle. Mais, monsieur l'Orateur, les 800,000 Canadiens qui n'ont pour tout revenu que la pension de la sécurité de la vieillesse, aux termes du contrat—et ils ont le droit de la recevoir—ne recevront que \$80 au mois de janvier si le bill est adopté ce mois-ci. Cela veut dire une augmentation de 42c; si le bill est rejeté, ils toucheront \$81.17. C'est un défi pour le Parlement, n'est-ce pas?

Monsieur l'Orateur, j'espère qu'à la lumière de ces remarques, les députés de tous les partis étudieront ce bill très sérieusement. Il traite d'une question terriblement importante. Il s'agit de celle que nous avons résolue en 1951 de la façon la plus valable possible, c'est-à-dire la pension pour tous. J'espère que nous reviendrons aux principes de la justice et de la loyauté et à une notion convenable de la sécurité sociale en ce qui concerne tous les Canadiens.

• (5.00 p.m.)

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de ne faire que de brèves observations sur le bill C-202.

Depuis que je siége à la Chambre, il a souvent été question de majorer la pension de sécurité de la vieillesse, mais pas grand-chose n'a été accompli en ce sens.

Même si le projet de loi à l'étude ne prévoit qu'une augmentation de 42c. par mois des pensions de ceux dont le revenu ne dépasse pas un certain niveau déterminé par la loi, nous avons quand même l'intention de l'appuyer, afin d'obtenir le plus rapidement possible qu'une pension plus élevée soit accordée aux personnes âgées.

Mais on devrait se demander si les personnes âgées ont droit à un meilleur traitement. Est-ce que réellement, au Canada, en 1970, ces personnes n'ont pas droit à plus de reconnaissance pour les efforts qu'elles ont déployés à édifier le pays, pour leurs découvertes et le progrès que nous leur devons. Malheureusement, au delà de 500,000 personnes qui seraient en mesure de continuer le travail commencé par les Canadiens de 65 ans ou plus sont en chômage.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que personne n'en serait plus pauvre si le Canada décidait de mettre à la disposition des personnes âgées un revenu minimum qui leur permettrait de satisfaire pleinement à leurs besoins, sans avoir à s'inquiéter du lendemain.

Je connais un bon nombre de personnes qui vivent dans des situations très difficiles. Il faut bien reconnaître qu'avec \$3,060 par année, deux personnes peuvent difficilement se loger, payer des taxes scolaires et municipales, se vêtir et vivre convenablement. Ce n'est certes pas un montant qui convient à nos possibilités de payer.

Lorsque Jacques Cartier a découvert le Canada et que les premiers colons qui l'accompagnaient étaient obligés de travailler à la cueillette des fruits sauvages et de s'adonner à la pêche et à la chasse pour subvenir à leurs besoins, les personnes âgées ne pouvaient pas beaucoup compter sur l'assistance de l'État dans les moments difficiles.

Mais en 1970, la situation a changé et l'on devrait avoir plus de reconnaissance envers ceux qui méritent réellement beaucoup. Le Canada peut faire davantage. Ce n'est pas la charité que ces gens demandent, mais tout simplement justice. Il faut distribuer les biens de notre

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

pays au lieu de les accumuler ou de verser des subventions pour empêcher la production de s'accroître.

On devrait adopter des lois qui permettraient aux personnes âgées de jouir d'une sécurité bien méritée. Je comprends les intentions du gouvernement. Je suis convaincu que le gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, a voulu faire preuve de reconnaissance à l'égard des personnes âgées en instituant une loi qui autorisait le versement de pensions.

Je me souviens—et pourtant, je ne suis pas très âgé,—qu'il y a un certain nombre d'années, lorsqu'on parlait de la possibilité de verser des pensions ou des allocations familiales, on se faisait traiter de communistes. Ces mesures n'avaient pas de bon sens. On ne voyait pas pourquoi on devrait donner de l'argent pour rien, sans que les bénéficiaires soient obligés de travailler pour le mériter.

Les idées ont évolué. Aujourd'hui, tous reconnaissent qu'il ne s'agit pas de communisme, mais de justice sociale, de possibilités économiques. Tous désirent que l'on continue à verser ces pensions et même qu'on les augmente, sans pour autant que l'on soit acculé à la faillite.

Il existe des surplus de production de toutes sortes. Des machines ne fonctionnent plus dans les usines. Elles sont en train de rouiller. Des ouvriers ne savent que faire d'eux-mêmes. Hier soir, quatre jeunes hommes de ma circonscription m'apprenaient qu'ils avaient été congédiés. Ils me demandaient si je pouvais faire quelque chose pour les aider? Je leur ai répondu: Je veux bien faire quelque chose pour vous,—je le fais tous les jours—mais le système est «détraqué», on ne se dirige pas dans la bonne voie.

Au lieu de mettre la voiture économique sur une bonne voie, de façon à permettre aux jeunes de travailler, on roule dans une voiture dont la moitié des roues sont à côté de la voie.

Les jeunes sont disposés à contribuer à l'augmentation des pensions de la sécurité de la vieillesse, mais à condition qu'ils puissent à leur tour gagner de l'argent.

Heureusement, certains gouvernements provinciaux ont donné l'exemple et ont prouvé qu'il était possible de verser plus qu'une petite pension qui ne permet que de vivre au jour le jour dans l'inquiétude.

L'Alberta et la Colombie-Britannique ont contribué à garantir aux personnes âgées un revenu de \$139 et de \$149 respectivement. Ces provinces ne s'en portent pas plus mal. Au fait, elles ont des possibilités de production susceptibles de satisfaire à la demande des personnes âgées qui touchent un revenu plus considérable.

Une personne âgée qui touche une pension, disons, de \$130 par mois ne saurait vivre convenablement, alors que l'on exige des loyers de \$180 et même de \$200 par mois. On me dira que la différence est comblée par le gouvernement provincial, sous forme d'assistance sociale. Il arrive toutefois que ces personnes ne soient pas à leur aise. Elles se considèrent comme étant à la charge de la charité publique et ne sauraient être satisfaites de leur situation.

Monsieur l'Orateur, il y a dans notre système économique des possibilités de toutes sortes dans l'industrie de la construction et de la fabrication de vêtements et de produits alimentaires. Mais on paralyse le système et l'on veut empêcher certaines personnes de profiter de ces avantages.